

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 211

Artikel: Dettes et deniers publics
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027470>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dettes et deniers publics

La situation des finances cantonales est, nous l'avons souvent répété déjà, inquiétante. Ce qui l'est plus encore, c'est la disparité qui frappe la capacité financière des divers cantons entre eux. Certaines régions de Suisse (Bâle et Zurich), grâce à un taux d'expansion très élevé, dépassent du simple au triple voire même au décuple la capacité financière d'autres régions que l'on peut dès lors presque considérer comme sous-développées. Fribourg est de ce nombre.

Le mode d'organisation de la production capitaliste tend à accentuer le processus de développement inégal des différentes régions, à approfondir les écarts. Cherchant le maximum de rentabilité pour leurs investissements, les entreprises capitalistes s'installent et se développent presque exclusivement dans les régions les plus favorables. Ainsi à Fribourg par exemple, les branches les plus dynamiques sur le plan national, les grandes industries d'exportation (chimie, horlogerie et machines) sont sous-représentées, alors que d'autres secteurs moins importants jouissent d'une position plus que proportionnelle (alimentation, habillement, bois, papier, industrie de la pierre et de la terre).

Plus encore en période d'inflation, ces déséquilibres régionaux devront inévitablement déboucher sur des crises graves et durement ressenties dans les cantons pauvres (voir notre éditorial).

Le Grand Conseil fribourgeois a pris récemment connaissance du plan financier pour la période législative 1972-1976. C'est un document important dont nous n'examinerons aujourd'hui que la partie finale consacrée à l'évolution de la dette publique.

En dépit d'un relèvement de la fiscalité dès 1975, le canton de Fribourg va être obligé de s'endetter toujours davantage (1972 : 541 Mio; 1976 : 800 Mio) pour couvrir ses dépenses d'investissements.

Avec près de 800 Mio de francs à la fin de la période du plan financier, la dette atteindra, selon un rapport autorisé du professeur Gaudard, 33 % environ du revenu cantonal (seuls les Grisons sont actuellement dans une position aussi grave) et son service correspondra à lui seul à quelque 20 % du produit des impôts.

Le cercle vicieux

L'Etat est dès lors, conclut le professeur Gaudard, contraint à l'austérité et à une certaine ingéniosité; l'auteur ajoute cependant que, par habitant, le canton dépense un peu moins que la moyenne des Etats confédérés; l'austérité nous contraindrait donc à un sous-équipement relatif encore plus marqué. En un mot, c'est le cercle vicieux !

Ces quelques lignes et surtout les chiffres qui y apparaissent devraient inciter les populations fribourgeoises à la réflexion, mais surtout à l'action politique. Notre problème ne sera pas résolu au niveau cantonal. Nous vivons dans un Etat capitaliste dans lequel les distorsions économiques entre régions s'accroissent et prennent des proportions énormes que seule la planification socialiste pourrait corriger.

Plus concrètement encore, à partir de l'exemple fribourgeois, nous tenterons de montrer quelles mesures immédiates de péréquation pourraient être adoptées.

APPENZELL

Une démocratie «exemplaire»

Connaissez-vous les Rhodes-Intérieures d'Appenzell ? C'est un des plus anciens cantons confédérés (depuis 1513); un des plus petits (172 km² — seul Bâle-Ville a une superficie inférieure), le moins peuplé (14 000 habitants), d'une seule couleur politique, la chrétienne démocrate. Les neuf conseillers d'Etat, à temps partiel, sont aussi

membres du Grand Conseil. La séparation des pouvoirs est inconnue.

Le Parti radical a disparu de ce canton après la deuxième guerre mondiale et le journal qui avait été fondé en 1907 pour être son organe et qui, depuis la disparition du parti, continuait, une fois par mois, d'exprimer une certaine opposition, a cessé de paraître à fin 1972. Son nom « Anzeiger vom Alpstein ».

Les résultats des élections au Conseil national depuis 1943 montrent que le candidat élu a obtenu au minimum le 85 % des votes valablement émis.

Et pourtant, malgré ce régime patriarcal, il semble que des jeunes ne soient pas satisfaits et cherchent les moyens de réformer le régime. Ils ont constitué un « Groupe pour les Rhodes intérieures » qui a établi un rapport sur le cumul des fonctions dans le demi-canton. Garantissons-leur beaucoup de difficultés à se faire écouter.

Peut-être avez-vous déjà entendu parler de l'homme fort de ce canton : Raymond Broger, né en 1916, entre autres fonctions : conseiller aux Etats.

Publicité télévisée (suite)

L'abus de l'enfance est flagrant dans les spots publicitaires. On choisit comme figurants et acteurs les enfants pour faire attendrissant, pour faire familial.

A travers eux, c'est leurs parents consommateurs que l'on veut toucher.

On représente donc constamment les petits lurons en situation de gavage; ils en mangent, ils en reprennent, ils s'en pourlèchent, ils s'en barbouillent, ils s'en relèvent la nuit, ils en chipent, les braves petits !

Tous les procédés sont bons pour faire vendre. Mais ils deviennent insupportables quand ils sont imposés par un monopole d'Etat.

Jusqu'à quand cet abus ?